



ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Ville de QUIEVRECHAIN

Vu la requête en date du 17 octobre 2022 par laquelle la société Gaz Service, sollicite l'autorisation d'occuper 4 places de stationnement pour le stockage de matériel à l'arrière de la Résidence de la rue Victor Lecocq à QUIEVRECHAIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L131-1 et L131-2

ARRETE.

ARTICLE 1 : La société Gaz Service est autorisée à occuper 4 places de stationnement (stockage de matériel) à l'arrière de la Résidence de la rue Victor Lecocq à QUIEVRECHAIN le 28 octobre 2022 pour une durée de 12 mois.

ARTICLE 2 : La base de vie devra être signalée de jour comme de nuit par un dispositif adéquat.

ARTICLE 3 : le permissionnaire devra enlever les encombres et matériaux et réparer les dégâts éventuels causés au domaine public.

ARTICLE 4 : la Circonscription de Sécurité Publique de Valenciennes Agglomération placée sous la direction de Mr le Commissaire Divisionnaire Commissaire Central de la CSP Valenciennes Agglomération et tous agents de l'autorité sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quiévrechain, le 19 octobre 2022

Le Maire,

Pierre GRINER

